

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 Juillet 2010

L'an deux mille dix, le deux juillet à 20 h 30 , le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 28 juin 2010, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry MENUCELLI, Maire.

Etaient présents : M. MENUCELLI, Mme THIERIOT, Mme ZUKOWSKI, M. MERLIAUD, Mme LEBRAUD, Mme DUGUET, Mme JULIEN-RIVE, M. LANGLOIS.

Absents : M. HUMBERT qui a donné pouvoir à Mme ZUKOWSKI
Melle MAUNOURY, M. BOUCHER.

Mme THIERIOT est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire donne lecture des derniers comptes rendu.

On passe à l'ordre du jour.

1. Choix des entreprises pour les travaux de la future salle de mairie

Délib.n°20/2010

M. le Maire fait part des devis concernant les travaux de la future salle de mairie :

Maçonnerie : SARL REMENIERAS : 5 434,62 € TTC

SARL PAQUET : 5 087,78 € TTC

Menuiseries fenêtres : CATHERINE Jean-Claude : 16 495,16 € TTC

SARL PAQUET : 17 342 € TTC

Grilles-Volet-Porte bureau : SARL PAQUET : 5 166,72 € TTC

Peinture : SARL GUYONNAUD : 5 100,23 € TTC

CHLEBOWSKI Fabien : 5 812,54 € TTC

Porte fenêtre : SARL PAQUET : 3 348,80 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix retient les entreprises :

SARL PAQUET pour la maçonnerie, grilles, volet, porte bureau, porte fenêtre

CATHERINE Jean-Claude pour les fenêtres

SARL GUYONNAUD pour la peinture

2. Attributions subventions 2010

Délib. n°21/2010

Suite à la réunion de la commission ayant étudiée l'attribution des subventions aux associations pour 2010, M. le Maire propose la répartition suivante (art.6574 budget 2010):

<i>Associations</i>	<i>Montant de la subvention 2010</i>
Association Intercantonale des jeunes agriculteurs Eymoutiers & Châteauneuf	30 €
Comité des Fêtes de Cheissoux	260 €
ACCA de Cheissoux	200 €
Association des Retraités de Cheissoux	230 €
Foyer Rural de Cheissoux : Subvention de base Concours de peinture Journées du Patrimoine	200 € 400 € 390 € Soit un total de : 990 €
Par delà les Frontières	200 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Peyrat	200 €
Refuge Fourrière du Mas du Loup	39 €
Télémillevaches	80 €
Secours Populaire	60 €

Les P'tits Drôles CLSH	2295 €
Loisirs et Cie	200 €
Coopérative Scolaire OCCE Bujaleuf	600 €
ANACR Eymoutiers	50 €
TOTAL	5 434 €

Le Conseil Municipal approuve le montant de ces subventions et leur versement, et pour ce faire procède au virement de crédits suivants :

<i>Articles et Opérations budgétaires Fonctionnement 2010</i>	<i>Augmentation des crédits de dépenses</i>	<i>Diminution des crédits de dépenses</i>
Entretien de voies et réseaux art.61523		924,00 €
Subventions personnes de droit privé art.6574	924,00 €	

3. Transports Scolaires

Délib.n°22/2010

M. le Maire fait part du courrier du Conseil Général proposant à la Commune de devenir Autorité Organisatrice de second rang (AO2) pour le transport scolaire.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal ne souhaite pas que la Commune devienne AO2 et continuera de dépendre de Bujaleuf à ce titre.

D'autre part le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide de maintenir les tarifs demandés aux familles fixés par délibération du 2 avril 2010.

4. Usage de la salle des associations

Un courrier sera envoyé aux associations afin de leur rappeler le bon usage de la salle.

5. Virement de crédits

Délib.n°23/2010

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer le virement de crédits suivant afin de rétablir l'équilibre budgétaire suite à une erreur d'écriture lors du vote du budget :

<i>Articles et Opérations budgétaires Fonctionnement 2010</i>	<i>Augmentation des crédits de dépenses</i>	<i>Diminution des crédits de dépenses</i>
Amortissement réseau eau art.6811		1,00 €
Entretien de voies et réseaux art.61523	1,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix approuve ce virement de crédits.

6. Appartement Ecole - Remboursement caution

Délib.n°24/2010

Suite au départ de la locataire du logement de l'école il est nécessaire de procéder au remboursement de la caution du logement auprès de Habitat 1% Limousin. Un trousseau de clefs ayant été perdu, un nouveau verrou a été posé pour un montant de 31,90 € TTC (facture JARDIVERT). Cette dépense sera déduite du remboursement.

Afin d'entériner ce remboursement il est nécessaire de pratiquer le virement de crédits suivant :

<i>Articles et Opérations budgétaires Investissement 2010</i>	<i>Augmentation des crédits de dépenses</i>	<i>Diminution des crédits de dépenses</i>
Assainissement Collectif Bourg art.2315 P0070		368,10 €
Dépôts et Cautionnements reçus art.165	368,10 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix approuve ce virement de crédits et charge Monsieur le Maire de réaliser le remboursement de la caution.

7. Factures Investissement - Enfouissement réseau

Délib.n°25/2010

M. le Maire présente plusieurs factures de matériaux nécessaires à la réfection du réseau d'eau en régie réalisé avec l'enfouissement des autres réseaux. Ces factures sont les suivantes :

- 414,99 € TTC (facture PUM Plastiques n°80957580 – avoir 85066748),
- 45,96 € TTC (facture PUM Plastiques n°80966380 – avoir 85066746),
- 460,29 € TTC (facture PUM Plastiques n°80957579 – avoir 85066749),
- 50,83 € TTC (facture PUM Plastiques n°81027105),
- 122,54 € TTC (facture JARDIVERT F0811425),
- 137,03 € TTC (facture Tarmac Granulats n°69196).

Il propose que ces factures soient imputées en investissement art.2315 opération P0083 (Enfouissement réseaux Bourg Haut).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve cette proposition.

8. Chaudière

Deux sociétés ont été contactées pour une demande de devis concernant une chaudière d'une puissance de 150 kw : DEBEAUTE et BOUGNOTEAU, afin d'alimenter les bâtiments communaux et les futurs logements de la maison GIRAUD. Une commission des travaux sera réunie prochainement pour arrêté le choix de l'entreprise.

9. Echange de chemins à Villemonteix

En 2007 il avait été proposé un échange de chemins entre les parcelles A 665, 663, 686 sises à Villemonteix contre la parcelle A 664 à côté de l'Eco-Point à la condition que les frais de géométrage soient pris en charge par le demandeur. Le Conseil Municipal maintient cette proposition.

10. Demande de subvention

M. le Maire fait part de la demande de subvention de l'association Nouveau Départ (refuge pour animaux) de Neuvic-Entier. Le Conseil Municipal bien que sensible à l'action de cette association, ne souhaite pas y donner suite car il est trop sollicité par de multiples associations.

11. Maison GIRAUD

M. le Maire fait part du projet que Sophie BERTRAND, Architecte, a fait à la Communauté de Communes concernant l'aménagement de la « maison GIRAUD ». Elle propose d'y aménager 4 logements pour un coût d'environ 500 000 €. Les aides et subventions ne sont pas très conséquentes. Le Conseil Municipal pense qu'il serait plus judicieux d'en réaliser 2 très indépendants, car en zone rurale les immeubles collectifs ne sont pas recherchés par les locataires. S'il n'était réalisé qu'un logement la commune pourrait rester maître d'ouvrage en fonction du coût. Une estimation sera demandée à Melle BERTRAND.

12. COLUMBARIUM

Mme THIERIOT fait le point sur le projet de création d'un Columbarium. Après 3 réunions avec les communes du canton concernées, il n'a pas été possible de mutualiser les demandes trop diverses. De nouveaux devis vont être demandés.

13. Lettre d'infos

La lettre d'infos de juillet devrait être distribuée avant le 11.

L'ordre du jour étant clos, aucun public n'étant présent, la séance est levée à 22 h 30.